

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA RENOVATION DES OUVRAGES D'ART**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Section I - Identification de l'organisme qui passe le marché

1 Etat

2 Région

3 Département

4 Commune

5 Etablissement public national

6 Etablissement public territorial

7 Autres

Section II - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : Communauté de Communes Des Châtaigniers	Personne responsable du marché : Madame la Présidente Marie-Françoise PERRET
Adresse : Place de l'Eglise	Code postal : 07190
Ville : SAINT-PIERREVILLE	Pays (autre que la France) :
Téléphone : 04 75 65 56 00	Télécopieur : 04 75 65 56 01
Adresse internet (U.R.L.) : www.chataigniers.fr	Adresse de courrier électronique (courriel) : accueil@chataigniers.fr

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché :

Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des ouvrages d'art.

Son contenu, sa finalité et ses exigences sont définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2) Forme du marché :

- | | | |
|---|---|---|
| - S'agit-il d'un marché à bons de commande ? : | <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| - S'agit-il d'un marché passé pour l'achat d'énergie (article 81) ? | <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| - S'agit-il d'un marché à tranches ? | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ? | <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |

Section IV – Lieu d'exécution et de livraison

Communauté de Communes des Châtaigniers.

Section V – Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Les prestations consistent à réaliser des études comprenant les missions DIA, AVP et PRO pour le « Pont d'Aleyrac » situé à St-Pierreville et le « Pont de Féouzet » situé à Albon d'Ardèche.

2) Options : **sans objet.**

3) Refus des variantes

RC

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA RENOVATION
DES OUVRAGES D'ART

1

6

Section VI – Division en lots

- 1) Prestations divisées en lots : non oui (se reporter à l'annexe I pour décrire les lots)
- 2) Possibilité de présenter une offre pour :
- un lot plusieurs lots l'ensemble des lots

Section VII – Durée du marché

La durée du marché est de 1 an à compter de la date de notification de l'acte d'engagement.

Section VIII – Conditions relatives au marché

- 1) Cautionnement et garanties exigés :

Sans objet.

- 2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Modalité essentielle de paiement : mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Modalité essentielle de financement : ressources propres.

- 3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Les entreprises ont la possibilité de répondre individuellement ou en groupement solidaire d'entreprises.

- 4) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

non oui

- 5) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : **aucune.**

Section IX – Critères d'attribution et classement des offres

- 1) Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

6 0 % Valeur technique,

4 0 % Prix,

1.1) Critère de la valeur technique

Le critère de la valeur technique sera apprécié en fonction des deux sous-critères suivants :

- les références : elles seront appréciées en fonction du « dossier d'œuvres » fourni par le candidat. Ce « dossier d'œuvres » présentera les études et les réalisations passées en matière de rénovation d'ouvrages d'art.

- les moyens humains : ils seront appréciés en fonction du mémoire fourni par le candidat. Ce mémoire indiquera le nombre, la composition et l'identification précis des membres de l'équipe qui

RC	MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES OUVRAGES D'ART	2	6
----	---	---	---

réalisera les prestations du présent marché + les CV de chaque membre de l'équipe + la copie du ou des diplômes de chaque membre de l'équipe.

1.2) Critère du prix

Le critère du prix sera apprécié en fonction du montant total des trois missions (DIA, AVP et PRO) inscrit dans l'acte d'engagement par le candidat et correspondant à son offre.

1.3) Méthode de pondération pour le critère de la valeur technique

Pour chaque critère, et le cas échéant chaque sous-critère, l'offre se voit attribuer une note sur une échelle de 0 à 5.

A cette note, il est ensuite appliqué le coefficient de pondération prévu pour le critère.

Les notes se répartissent selon les tranches d'évaluation suivantes :

- Offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable. L'offre est éliminée, elle n'est pas classée, elle a la note 0.
- Offre insuffisante. Offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences. Elle a la note 1.
- Offre moyenne. Offre qui présente des imprécisions ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable. Elle peut avoir la note 2 ou 3.
- Offre satisfaisante. Offre considérée comme complète et acceptable. Elle peut avoir la note 4 ou 5.

1.4) Méthode de pondération pour le critère du prix

La formule de calcul de la note du prix est la suivante :

$$C \times \left[1 - \frac{(Po - Pmini)}{Pmini} \right]$$

« C » étant le pourcentage affecté au critère prix.

« Po » étant le prix de l'offre analysée.

« Pmini » étant le prix de l'offre la plus basse (hors offre irrégulière, ou inappropriée ou inacceptable et hors offre confirmée anormalement basse).

2) Classement des offres

Les offres seront analysées, classées et jugées lot par lot.

Pour chaque candidat, les notes obtenues à chaque critère seront additionnées. Le résultat obtenu déterminera la place de chaque candidat dans le classement final. Le marché sera attribué au candidat placé en 1^{ère} position de ce classement.

Si l'analyse des offres aboutit à une stricte égalité de notes, c'est le classement du premier critère, à savoir la valeur technique, qui départagera les offres.

Section X – Procédures

1) Type de procédure :

- 1 Appel d'offres ouvert 5 Marché négocié
2 Appel d'offres restreint 6 Dialogue compétitif

RC	MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES OUVRAGES D'ART	3	6
----	---	---	---

- 3 Concours ouvert 7 Procédure adaptée
4 Concours restreint 8 Autres

Section XI – Conditions de délai

- 1) Date limite de réception des candidatures et des offres : **vendredi 23 septembre 2011 à 17h00.**
2) Délai minimum de validité des offres : **120 jours.**

Section XII – Autres renseignements

- 1) Conditions d'obtention des documents de consultation :
Le dossier de consultation est téléchargeable sur www.chataigniers.fr ou sur le profil d'acheteur www.ledauphine-legales.com

Il peut également être demandé auprès de la Communauté de Communes uniquement par écrit (courrier, mail ou fax).

- 2) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

non oui

- 3) Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :

- **Acte d'Engagement / Cahier des Clauses Administratives Particulières,**
- **Cahier des Clauses Techniques Particulières,**
- **Règlement de Consultation,**
- **Etat de la visite initiale sommaire effectuée par la DDT 07 pour le « Pont d'Aleyrac »,**
- **Etat de la visite initiale sommaire effectuée par la DDT 07 pour le « Pont de Féouzet »,**
- **DC 1 et DC 2.**

- 4) Présentation des candidatures et des offres

5.1) Documents à produire par les candidats

Les candidats auront à produire un dossier complet rédigé en français contenant **dans une seule enveloppe** les documents suivants :

a) Les justificatifs :

Ces documents visent à vérifier les garanties, les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats ainsi que leur aptitude à exécuter correctement les prestations demandées conformément à l'article 45 du Code des marchés publics.

Si le candidat est en redressement judiciaire il devra fournir la **copie du ou des jugements** prononcés en application de l'article 44 du Code des marchés publics.

Le candidat ne doit faire l'objet d'aucune interdiction de concourir conformément à l'article 43 du Code des marchés publics.

- En application de ces articles, le candidat peut soit faire une **déclaration sur l'honneur** dûment signée et datée sous forme libre en reprenant les informations du formulaire DC 2, soit compléter le DC 2 joint au dossier.

- Une **lettre de candidature** devra être fournie de la même façon sur la base du formulaire DC 1 joint au dossier.

RC	MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES OUVRAGES D'ART	4	6
----	---	---	---

- Une **assurance** garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés pendant et après l'exécution du marché.

ATTENTION : les pièces suivantes ne seront demandées qu'au candidat retenu :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-7 à D.8222-8 du nouveau Code du Travail tous les 6 mois jusqu'à l'exécution du marché (anciens articles R 324-4 et R324-7 du présent code). Pour information, ces pièces sont répertoriées dans le formulaire DC6, à compléter dûment ou à reprendre sous forme libre.

- Les attestations et certificats prouvant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales pour l'année 2008 suivant le formulaire DC7 (disponible à l'adresse suivante : <http://www.colloc.minefi.gouv.fr>, thème marchés publics, formulaires à télécharger, déclarations du candidat), ou bien la liasse fiscale n°3666 accompagnée de l'attestation URSSAF et ASSEDIC.

La production de ces certificats et attestations devra se faire dans le délai de 7 jours à compter de la date de réception du courrier informant le candidat choisi par le pouvoir adjudicateur.

Dans le cas où ceux-ci ne seraient pas fournis dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat sera éliminé. La même demande sera effectuée auprès du candidat en deuxième position dans le classement des offres.

NB : il est conseillé à chaque candidat d'anticiper leur éventuel choix et d'effectuer les différentes démarches administratives pour se procurer les certificats sans lesquels le marché ne pourra être attribué.

b) Les offres :

Toute offre devra contenir les éléments suivants :

- L'**Acte d'Engagement (AE) / Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** complété, daté, signé et tamponné,
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** datés, signés et tamponnés,
- Un **mémoire technique** (voir les éléments d'appréciation du critère valeur technique) daté, signé et tamponné,
- Un « **dossier d'œuvres** » (voir les éléments d'appréciation du critère valeur technique) daté, signé et tamponné.

5.2) Conditions d'envoi des offres

Les offres pourront :

- soit être remises sur place contre récépissé au Secrétariat de la Communauté de Communes Des Châtagniers dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

du lundi au vendredi de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

- soit être envoyées par la poste à l'adresse ci-dessus par envoi recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de justifier la date et l'heure de dépôt,

avant la date limite de remise des offres

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

RC	MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES OUVRAGES D'ART	5	6
----	---	---	---

L'enveloppe contenant la candidature et l'offre portera l'adresse et les mentions suivantes :

Marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des ouvrages d'art
Cachet de l'entreprise + coordonnées de l'entreprise
Madame la Présidente de la Communauté de Communes Des Châtaigniers
Place de l'Eglise
07190 SAINT-PIERREVILLE

5) Application de l'article 54 du code des marchés publics :

non oui

6) Renseignements complémentaires (*le cas échéant*) :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres, des modifications au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront le faire par une demande écrite (courrier, mail ou fax). Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidats 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ANNEXE I - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS

- lot n°1 « Pont d'Aleyrac » ;
- lot n°2 « Pont de Féouzet ».

RC	MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES OUVRAGES D'ART	6	6
----	---	---	---